



# Annexe au Règlement intérieur du 26 Janvier 2020 relative à la pratique des vols à partage de frais élargi

*Version approuvée lors du Conseil d'Administration du 10/11/2023*

## 1 - Pilotes autorisés

Les pilotes de l'aéroclub de Graulhet intéressés par les vols à partage de frais élargis doivent se faire connaître auprès du chef pilote ou de son adjoint.

## 2 - Les conditions d'acceptation des candidatures sont proches de celles en vigueur pour les pilotes autorisés vols découverte, soient :

Les pilotes...

- Sont majeurs et membres de l'Aéroclub,
- Remplissent les conditions d'expérience récente pour le transport de passagers (FCL060 §b1),
- Possèdent un certificat médical valide,
- Sont titulaires d'une licence LAPL(A) ou PPL(A) ou CPL ou ATPL et justifient d'**au moins 200 heures (CdB + DC) en avion depuis l'obtention de la licence** sur la catégorie d'aéronef concernée,
- Auront une **expérience minimale de 30 heures de vol sur la machine** sur laquelle ils proposent de pratiquer le vol à partage de frais élargi,
- Justifient d'au moins **15 heures de vol au cours des 12 mois qui précèdent.**

### **Chaque pilote sera responsable du respect de ces exigences avant chaque vol à partage de frais élargis.**

Les pilotes s'engagent à respecter les règlements applicables et les procédures du Club pour ce type d'activité.

L'autorisation sera exclusivement délivrée par le chef pilote ou son adjoint, après un **examen au sol et en vol défini par les termes : « Évaluation des compétences »** joint à la présente annexe.

En outre, au cours de cet examen seront vérifiées :

- La connaissance des conditions spécifiques de la pratique des vols à partage de frais élargi.
- **La gestion de passagers** dans le cadre d'un vol à partage de frais élargi, incluant les passagers à particularités comme par exemple les passagers indisciplinés.

## 3 - Avions autorisés

Les avions autorisés pour la pratique des vols à partage de frais élargi sont :

- Le Piper PA 28 F-GETK
- Le Robin DR 401 F-HNEU
- Le Robin HR 200 F-GSRX